

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

HIVER 2007, VOL. 3 N° 1

MOT DU PRÉSIDENT

Revue de l'année 2006

2006 a été l'une des années les plus productives de l'AESEQ. Nous sommes intervenus auprès du Comité paritaire afin qu'il apporte des modifications aux critères d'émission du Certificat de conformité, ce qui a été fait. Nous avons également été impliqués dans l'élaboration de la nouvelle réglementation de la CCQ à l'égard de l'entretien après construction et du traitement de nouveau plancher. Et enfin, l'AESEQ est intervenu, en collaboration avec le Conseil du patronat, dans le dossier des dépenses non imputées à la CSST.

Nous avons continué pendant 2006 la publication de notre journal *Entretien avec l'AESEQ* auprès des cent plus importants entrepreneurs de la grande région de Montréal. Nous avons poursuivi notre programme de déjeuners causerie. Toutefois, la nouveauté en 2006 a été l'organisation d'activités pour membres seulement afin d'apporter un plus au membership. Signalons d'abord, le tournoi de golf de septembre. Une expérience très agréable que nous avons décidé de renouveler l'an prochain. Ensuite, il faut mentionner le grand succès du déjeuner séminaire où, en marge du Salon de l'écosalubrité, nos membres associés ont pu s'adresser d'une manière privilégiée aux entrepreneurs membres.

Tous ces dossiers et activités témoignent que l'AESEQ est en pleine santé et que nous remplissons bien le mandat qui est le nôtre d'être la voix de notre industrie.

Jean-Yves Roy, président

Refonte des règles de financement à la CSST

Jean-Yves Roy

Depuis un an, nous avons une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes suite à la volonté de la CSST de revoir ses règles de financement, en raison de l'augmentation démesurée des dépenses non imputées à un employeur en particulier.

Qu'est-ce qu'une dépense non imputée? C'est une dépense en CSST pour laquelle on ne trouve pas de responsable direct (entreprise) et qui est finalement payée par l'ensemble des employeurs.

Des exemples de dépenses non imputées :

- Des prestations qui sont attribuables en partie à un événement (accident) et en partie à une condition personnelle préexistante.
- Des prestations qui sont dues à un accident causé par un tiers (ex. : accident de la route non responsable).
- Des prestations qui ont d'abord été versées à un présumé accidenté et qui ont fait l'objet d'un renversement de décision (généralement à la CLP); à ce moment-là, l'employeur obtient que les montants versés soient entièrement ou partiellement imputés à l'ensemble des employeurs.

Dans les deux premiers cas, il est normal et important que le mécanisme de retrait de l'imputation soit appliqué.

Dans le dernier cas cependant, un resserrement des pratiques administratives de la CSST constitue

la seule option intelligente et efficace. Un meilleur tri à la base évitant d'envoyer à l'ensemble des employeurs tous ces surpayés non récupérables.

Le problème actuel réside donc dans le fait que les coûts de la non imputation ont explosé et représentent actuellement 37,5 % de la facturation totale.

La CSST recherche une solution; elle a lancé comme idée de taxer plus ceux qui désimputent plus ou, en clair, ceux qui se défendent le plus efficacement contre les imputations non justifiées.

Ceci revient à annuler les effets positifs d'un système réactif qui, depuis les années 1980, encourage les entreprises à la prévention et à la gestion des lésions professionnelles.

Le nombre des accidents réels a diminué constamment depuis l'instauration du régime actuel; il faut donc trouver ailleurs la solution au coût des dépenses non imputées.

C'est ce sur quoi le Conseil du Patronat avec les employeurs travaillent actuellement.

Nous sommes assurés qu'il n'y aura aucun changement en 2007, probablement aucun non plus en 2008, mais la solution doit être envisagée pour 2009.

Nous suivrons donc ce dossier avec intérêt et nous vous communiquerons toute information pertinente. ■

L'AESEQ, une association pour les grandes ou les petites entreprises ?

Robert Barbeau

Si je vous disais qu'il y a plus d'avantages pour une petite entreprise à être membre de l'AESEQ que pour une grande entreprise, seriez-vous surpris?

Prenons la dernière année. Quels ont été les bénéfices retirés par les petites entreprises?

En voici quelques exemples. Elles ont eu la possibilité :

- D'assister à toutes les rencontres du conseil d'administration et d'être les premières informées sur tout ce qui se passe dans l'industrie y compris chez BOMA.
- De participer au comité des ressources humaines où siègent les responsables des RH ou les propriétaires de tous les membres. Ce comité aide les membres sur des sujets comme la formation, l'embauche, la CSST, le décret, etc. Il y a même un système d'appel à tous par courriel pour dépanner.
- D'apparaître sur le site internet de l'AESEQ avec logo et texte publicitaire.
- D'annoncer dans les Pages jaunes et à Boma en compagnie des plus grandes entreprises, ce qui a amené automatiquement une crédibilité par association.
- D'être reconnues auprès des clients comme membre d'une association qui n'accepte que les entreprises qui possèdent le Certificat de conformité. (suite à la page 2)

- De côtoyer et de connaître les propriétaires des grandes entreprises, les dirigeants du Comité paritaire, les représentants des fournisseurs les plus importants qui sont membres associés, lors des événements sérieux comme les conseils d'administration, les assemblées, les déjeuners-causeries et des événements sociaux comme le tournoi de golf et les 5 à 7.

En fait la réalité est la suivante. Les grandes, les moyennes et les petites entreprises ont toutes quelque chose à apporter et à retirer de l'AESEQ. Sans les grandes entreprises, il est peu probable que l'AESEQ puisse attirer les autres entreprises et sans les petites entreprises, l'AESEQ aurait beaucoup moins de membres et minerait sa crédibilité comme représentante de l'industrie. Voilà une dynamique qui assure aux petites entreprises qu'elles seront toujours importantes à l'AESEQ et qu'elles y trouveront les services nécessaires à leur situation particulière. ■



Wood Wyant présente les tout nouveaux membres de la famille Vert-2-Go!!

WOOD WYANT INC.

Dans le cadre des divers changements apportés à notre gamme de produits chimiques, Wood Wyant est fier de présenter d'autres nouveaux produits pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à la salubrité. Les nouveaux produits Vert-2-Go, présentés en vedette ci-dessous, se créeront facilement une place dans la famille de produits écologiques et performants Vert-2-Go. Ils sont conçus pour offrir la performance que vous recherchez et les avantages environnementaux que vous exigez. Ces produits ont tous la certification EcoLogo[®] de Terrachoice.

Le nettoyeur à plancher VERT-2-GO est une formule sans COV ni parfum pour nettoyer les planchers; il est formulé pour les applications avec une récurseuse automatique et avec un seau et une vadrouille. Efficace dans l'eau douce ou dure. Les sols nettoyés avec une solution de nettoyeur à plancher VERT-2-GO n'ont pas besoin d'être rincés après le nettoyage. Certification répondant aux exigences de la norme CCD 146.
11-12625-18 (1.89L) 11-12625-04 (4L) 11-12625-45 (205L)

Le fini à plancher VERT-2-GO est un apprêt acrylique durable sans zinc qui peut être intégré dans un programme d'entretien de sols à basse ou haute vitesse. S'applique facilement avec une vadrouille à franges ou système de nettoyage à plat. Son odeur agréable persiste durant le séchage. Certification répondant aux exigences de la norme CCD 147.
01-12430-04 (4L) 01-12430-20 (20L)

Le décapant à plancher VERT-2-GO est conçu pour usage avec les fini à plancher traditionnels et sans zinc. Il ne contient pas d'agents corrosifs puissants, et se neutralise facilement. Faible odeur. N'est pas recommandé pour usage sur le linoléum. Certification répondant aux exigences de la norme CCD 147.
03-12235-04 (4L)

VERT-2-GO

Informez-vous au sujet de notre gamme complète de produits chimiques certifiés verts.



Pourquoi **VOUS** avez besoin de 
PURELL[®] au travail

Pensez-y bien.

Le service d'entretien ménager nettoie régulièrement les toilettes mais pas les postes de travail ou les bureaux. Les microbes se multiplient autour de vous surtout quand vous toussiez ou éternuez.

Pourquoi ne nous lavons-nous pas tout simplement? Parce que l'eau et le savon sont dans la salle de bain. Nous sommes cloués à nos bureaux... entourés de microbes.



Wood Wyant offre maintenant le nouveau distributeur sans contact HFS Purell

Distributeur HFS Purell 1200ml
572720-12
Assainisseur HFS Purell 4x1200ml
905456-04



PURELL élimine instantanément 99.9% des microbes les plus communs

Communiquez avec Wood Wyant pour trouver le format de Purell le mieux adapté à vos besoins!

1 800 361-7691 www.woodwyant.com

Wood Wyant est une filiale du groupe Sani-Marc.



Membres associés
de L'AESEO



AXP^{MC} Système de distribution de détergent intégré



Aucune mesure approximative.

Aucune nettoyage du réservoir
à solution pour des
économies de temps.

Aucune perte de détergent
ni d'eau.

Votre système de gestion
du détergent des plus précis.



Quel que soit le détergent que vous préférez...
La cartouche AXP^{MC} s'y adapte parfaitement.

N'allez surtout pas croire que vous devrez abandonner votre programme de détergent si vous décidez de tirer avantage de cette technologie novatrice. Grâce au système AXP, vous pourrez continuer d'utiliser votre détergent favori. Souple et pratique, vous apprécierez de pouvoir passer de votre dégraissant, à votre neutralisant ou à votre détergent certifié écologique - tout cela en quelques secondes.



Pour augmenter sensiblement votre productivité,
composez le 1 888 382-0004 ou courriel info@nilfisk-advance.ca.

Nilfisk-Advance Canada Company, 396 Watline Avenue, Mississauga, Ont. L4Z 1X2



Pour des frais nettoyage plus bas.SM

EN BREF

Déjeuner causerie du 1^{er} novembre 2006

Pour son premier déjeuner causerie de la saison, l'AESEQ recevait Mme France Labelle du Centre patronal de santé et sécurité au travail, un organisme entièrement voué à la formation des employeurs en SST. Les membres de l'AESEQ qui sont automatiquement membres du Centre patronal ont apprécié connaître les nombreux offerts par l'organisme.

Déjeuner séminaire du 8 novembre 2006

Une première, qui compte tenu de sa réussite ne sera pas une dernière! Dans le cadre du Salon de l'Écosalubrité, quatre des membres associés de l'AESEQ, soient Advance Nilfisk, Laboratoires Choisy, Produits chimiques Sany et Wood Wyant se sont adressés de manière privilégiée au personnel cadre et d'opération des entrepreneurs, membres de l'AESEQ seulement. Et nos entrepreneurs et nos fournisseurs ont apprécié l'expérience.

Des élections à l'AESEQ

Lors de son assemblée générale du 6 décembre dernier, l'AESEQ a procédé à l'élection de trois administrateurs au Conseil d'administration. Messieurs Avelino Conceição d'Advance, Jacques Marion du Sextant et Costas Scoufaras d'Allied ont été reconduits pour un mandat de trois ans. De mémoire de membre de l'AESEQ, la participation à l'assemblée générale a atteint un niveau record, ce qui témoigne de la grande vitalité de notre association. Après l'assemblée, toutes et tous les participants ont participé à un 5 à 7 animé où membres associés et membres réguliers se sont souhaités un joyeux temps des fêtes.

Une partie des participants et participantes à l'assemblée générale du 6 décembre 2006 à l'hôtel Intercontinental.



De gauche à droite, Jean-François Fournier (Wood Wyant), Simon Larin (Laboratoires Choisy), Caroline Bélanger et Carole Latour (Le Transit).



De gauche à droite, Jean-Michel Corbeil et Yoland Denis (Innu-Science), Marcel Langelier (GSF Impéka), Avelino Conceição (Advance) et Robert Barbeau (Signature).

Mario Levasseur réélu au BSCAI

Mario Levasseur (Industries de maintenance Empire inc.) qui revient de Séoul en Corée où il a représenté l'AESEQ au congrès de la WFBS (World Federation of Building Service Contractors) vient d'être réélu pour un deuxième mandat à titre de trésorier au conseil d'administration du BSCAI (Building Service Contractors Association International) dont le siège social est en banlieue de Washington D.C.

PROCHAINES ACTIVITÉS

- Le prochain déjeuner causerie aura lieu le 14 mars prochain. Le conférencier et consultant M. Marc-André Routhier, qui agit comme coach d'entreprise, nous présentera sa vision de notre industrie. Pour lui, nous devons tendre vers davantage de qualité, vers l'excellence afin de rehausser la prospérité des entrepreneurs. Créer de la richesse en augmentant la qualité, voilà un thème qui devrait intéresser tous les entrepreneurs. Vous pouvez dès maintenant indiquer ce rendez-vous à votre agenda. Les détails de la rencontre vous parviendront plus tard.
- De leur côté, les membres associés de l'AESEQ seront conviés à une rencontre en janvier afin d'élaborer le profil d'une activité à tenir en mai prochain qui rejoindrait les intérêts des deux types de membres de notre association. Cette activité sera réservée aux membres seulement.